

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 22 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 28 septembre 2026

COOPÉRATIONS ET STRATÉGIES TERRITORIALES - CONTRACTUALISATION AVEC LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE-CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS DU NIORTAIS / HAUT VAL DE SÈVRE 2026 - 2028

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Yannick ALLIROL, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Cédric BOUCHET, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Anne-Sophie CATRIX, Simon CHARLES, Dominique CHAUSERAY, Olivier D'ARAUJO, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Annie-Laurence FOUREL, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Alain LECOMTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Christine MOSCHENI, Aurore NADAL, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Sandrine PFLIER, Olivier POIRAUD, Katia PONCELET, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUALT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Julie SIAUDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Judith VIEILLE, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Thibault HEBRARD, Baptiste PEYRAUD pouvoir à Yann JEZEQUEL, Florence VILLES pouvoir à François GUYON, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

Titulaire absent suppléé :

Richard PAILLOUX par Simon CHARLES.

Titulaires absentes :

Christelle CHASSAGNE, Rose-Marie NIETO, Séverine VACHON.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Guillaume RIOU, Victor TURPAUD-FIZZALA.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Catherine ROUSSILLON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

COOPÉRATIONS ET STRATÉGIES TERRITORIALES - CONTRACTUALISATION AVEC LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE-CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS DU NIORTAIS / HAUT VAL DE SÈVRE 2026 - 2028

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 2 avril 2026 approuvant la politique contractuelle territoriale 2026-2028 de la Nouvelle-Aquitaine et son règlement d'intervention ;

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement.

Une génération de contrat a été conclue sur la période précédente (Contrat d'attractivité – Niortais Haut Val de Sèvre 2018-2022 et Contrat de développement et de transitions 2023-2025 Niortais Haut Val de Sèvre) et a permis de soutenir plusieurs priorités du Niortais :

- L'accompagnement des territoires en mutation économique ;
- La ruralité pour améliorer la qualité de vie la cohésion sociale et l'attractivité de certains territoires ;
- La revitalisation des centres villes et centres-bourgs.

Le Contrat de développement et de transitions du territoire Niortais / Haut Val de Sèvre 2026-2028 a pour objet de renforcer la territorialisation de l'action régionale et d'accompagner les territoires ruraux. Ce nouveau contrat proposera 3 évolutions principales :

- La prise en compte renforcée de la vulnérabilité socio-économique des territoires ;
- La construction d'un plan d'action au fur et à mesure de la vie du contrat ;
- L'engagement des territoires vers les transitions.

Le contrat de développement est conclu pour une durée de 2 ans à compter de la Commission Permanente régionale de décembre 2026.

Le contrat se terminera avec la fin du mandat régional actuel au cours du 1^{er} semestre 2028.

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le territoire de contractualisation Niortais / Haut Val de Sèvre et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en trois axes stratégiques :

- Axe stratégique 1 : La transition énergétique et écologique au cœur de la stratégie territoriale
 - 1.1 Renforcer le rôle des intercommunalités : coordinatrices de la transition énergétique
 - 1.2 Mettre en œuvre les stratégies publiques de transition écologique intercommunales et communales ancrées dans les documents structurants
 - 1.3 Développer les mobilités décarbonées
- Axe stratégique 2 : Une attractivité économique du territoire à consolider : renforcer les filières économiques stratégiques
 - 2.1 Valoriser, développer et diversifier l'enseignement supérieur (filières nouvelles, campus connecté...) et la recherche au travers d'une offre de formations adaptée aux entreprises
 - 2.2 Favoriser l'emploi par l'innovation et les compétences : une économie dynamique au rayonnement national voire international et structurante de la Nouvelle Aquitaine
 - 2.3 Garantir et accélérer la transformation numérique et digitale des entreprises et l'inclusion numérique au service de l'attractivité du territoire
 - 2.4 Renforcer les filières industrielles dont le transport, la logistique, la défense et l'agro-Alimentaire
- Axe stratégique 3 : Une attractivité résidentielle, durable et équilibrée affirmée
 - 3.1 Valoriser un capital qualité de vie reconnu et contribuer à l'épanouissement des habitants
 - 3.2 Garantir l'accès à la santé de chacun
 - 3.3 Impulser et structurer l'agriculture durable de proximité

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Le territoire de contractualisation Niort / Haut Val de Sèvre et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de 30% en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat.

Par conséquent, il est proposé au conseil de valider la note d'enjeux qui servira de base au contrat de développement :

- Annexe 1 : Une note d'enjeux

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les enjeux du contrat de développement et de transitions du Niortais / Haut Val de Sèvre 2026 – 2028 entre la Région Nouvelle Aquitaine et le territoire de contractualisation Niortais / Haut Val de Sèvre ;

- Autorise le Président à signer le contrat à intervenir entre la Région Nouvelle Aquitaine et le territoire de contractualisation Niortais / Haut Val de Sèvre sur la base des enjeux exposés dans la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Catherine ROUSSILLON

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».